

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :

10 juillet 2020

Date d'affichage :

23 juillet 2020

L'AN deux mille vingt, le **16 juillet** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 10 juillet, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Salle Dumoulin, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

Mme ACKNIN, MM. BAGES, BALLE, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BOUCHET, BRAULT, CHASSAING, DE ROCQUIGNY, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LARRAUFIE, Mmes LYON, MACHANEK, NIORT, PARRAIN, PIRES-BEAUNE, MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mme ROUSSEL, M. SEMANA, Mmes STORKSEN, TOVAR, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

ABSENTS :

M. Arnaud PAILLONCY, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Michèle GRENET

Mme Virginie MOURNIAC-GILORMINI, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Pierre PECOUL

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Mickaël SEMANA

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 JUILLET 2020**

QUESTION N° 4

OBJET : Cœur de Ville - création d'un fond d'initiative

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

La Commune de Riom a intégré la programme national Action Cœur de Ville qui s'est traduit par la signature d'une convention avec les partenaires financiers du programme, l'État et la CCI Clermont Auvergne Métropole.

La mise en œuvre de cette démarche se traduit par un programme d'actions destinées à redynamiser le centre-ville. La plupart de ces actions vont impacter le cadre de vie des riomois et des actions de concertations spécifiques pourront être menées. Ces démarches de concertations auront pour objectifs de faire connaître aux riomois le programme et de faire évoluer celui-ci en fonction des observations formulées.

Cependant, l'animation de ce programme doit également mobiliser les partenaires extérieurs pour la promotion et l'animation de cette démarche. Les associations, les entreprises, les acteurs du territoire pourront ainsi prendre part à des actions d'animation, de manifestation, de recherche historique ou patrimoniale, etc. faisant la promotion du programme de redynamisation de la Commune.

Il est donc proposé la création d'un Fond d'Initiative Cœur de Ville dont l'objet sera de subventionner des animations, manifestation, travaux de connaissance du patrimoine, etc. se déroulant dans le périmètre Cœur de Ville de Riom et dont l'objet serait en rapport avec une des actions du programme communal et/ou correspondrait à l'un des cinq axes du programme national Action Cœur de Ville :

- De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville ;
- Favoriser un développement économique et commercial équilibré ;
- Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions ;
- Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine ;
- Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs ;

Ces axes sont complétés par une approche transversale en matière d'innovation (sociale, environnementale, économique et commerciale, etc.), de transition énergétique et environnementale, et de promotion de la ville durable et intelligente (smart-city).

Les subventions pourront être attribuées sous réserve des conditions précédentes et que le demandeur présente une fiche appel à projet jointe au dossier de demande de subvention et dont un modèle est joint à la présente délibération. Une notice de présentation du programme Action Cœur de Ville, également annexée à cette délibération, accompagnera ce formulaire.

Le versement de la subvention ne sera opéré qu'en fin d'année civile après étude du bilan de la manifestation. Les crédits seront imputés en section de fonctionnement du budget de la Commune, sur le Fond d'Initiative Cœur de Ville, imputation c/6574, ligne de crédit 31544, dont le solde de départ sera de 4 000 €.

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser le Maire ou son représentant à créer le fond d'initiative Cœur de Ville.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 16 juillet 2020

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL